



**ARRÊTÉ PROCLAMANT LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS  
DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS D'AIX-MARSEILLE-AVIGNON  
DU 6 AU 8 FÉVRIER 2024**

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITES**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12 à R.822-12-2 ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 20 juillet 2022 portant sur les attributions et les délégations de signature du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 21 novembre 2023 **portant création de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille Avignon ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 30 novembre 2023 **fixant les modalités d'organisation** des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille Avignon ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 30 novembre 2023 **fixant la liste électorale** relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille Avignon ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 17 janvier 2024 **fixant la liste des candidats** à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille Avignon ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 17 janvier 2024 **portant rectification de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille Avignon ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 17 janvier 2024 **fixant la liste électorale rectificative** relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille Avignon ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 janvier 2024 **constituant le bureau de vote** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille Avignon ;

**Vu le procès-verbal** du 8 février 2024 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille Avignon ;

**Vu la consultation de la commission électorale** réunie le 8 février 2024.

## ARRÊTE

### Article 1

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille Avignon organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu pour le collège unique d'Aix-Marseille Avignon :

- Liste « Bouge ton Crous avec la FAMI, IAA et tes associations »  
2 113 voix soit 3 sièges
- Liste « Vote Unef et assos : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s ! »  
2 099 voix soit 2 sièges
- Liste « Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite »  
1 287 voix soit 1 siège
- Liste « UNI : pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles »  
895 voix soit 1 siège

### Article 2

Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille Avignon

- Pour la liste « Bouge ton Crous avec la FAMI, IAA et tes associations ! »

#### Titulaires

- ABATE Salomé
- BUREN Arthur
- TOURE Sarrah

#### Suppléants

- VENZAL Pierre
- CARABIE Alice
- PELLEN Adrien

- Pour la liste « Vote Unef et assos : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s ! »

#### Titulaires

- PETITJEAN Aurélien
- MASSIP Romane

#### Suppléants

- PASTOR Adrian
- FONTAIN Amia

- Pour la liste « Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite »

Titulaire

- BELHADJ Lyes

Suppléante

- LUBRANO Juliette

- Pour la liste « UNI : pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles »

Titulaire

- LAMBERT Benjamin

Suppléante

- ANDRE Elise

### Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous d'Aix-Marseille Avignon et affiché dans ses locaux.

### Article 4

Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Aix-Marseille Avignon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 8 février 2024

**Pour le recteur de région académique  
et par délégation,  
la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation**

  
**Fabienne BLAISE**